

Nos réf : 1210172

Lyon, le 30 octobre 2012

Madame le maire, Monsieur le maire, Chers collègues,

Le projet de loi de finances 2013 a été rendu public. C'est l'acte fondateur de la politique de l'Etat pour l'année qui vient et le premier exercice du nouveau pouvoir qui marque le sens de son action pour les 5 exercices budgétaires. S'agissant des dotations aux collectivités, les dispositions proposées par le nouveau gouvernement font fi de l'urgence à agir de manière à respecter l'égalité républicaine, pourtant inscrite aux frontons de nos édifices publics.

Ainsi, la Dotation globale de fonctionnement (DGF)* resterait à ce stade assise sur un principe d'inégalité forte, discriminant les habitants vivant dans les villages ou petites villes. Les autres dispositions péréquation, DSR,...) ne sont en rien en mesure de rééquilibrer les choses et de répondre aux nombreux signaux d'alarme démontrant l'urgence d'agir dans le monde rural pour répondre aux potentiels de développement de nos territoires, aux difficultés et au sentiment d'oubli et d'abandon de nos concitoyens.

Le débat parlementaire bat son plein jusqu'à l'adoption finale du projet de loi de finances 2013 fin décembre.

A ce titre, l'Association des Maires Ruraux de France, qui réunit, fédère et représente les maires et élus des communes de moins de 3 500 habitants souhaite inverser la tendance. Pour cela, elle a besoin d'une forte mobilisation des élus et des habitants pour peser sur le débat parlementaire.

A ce titre, nous vous proposons de mener une large campagne d'information et de sensibilisation de vos concitoyens. Par les moyens que vous jugerez utiles (voie d'affichage, lettre d'information, insertion dans vos supports d'information, bulletin, site Internet, presse locale, pétition ...) nous vous proposons d'attirer leur attention sur les écarts observés et les inégalités introduites depuis trop longtemps par l'Etat, validées par les Parlementaires et qui ont un effet désastreux sur le développement de notre pays.

L'AMRF lance la campagne « *à quand la parité pour les communes* » et vous propose de diffuser un document pédagogique et d'information à l'adresse de vos habitants en les invitant à interpeller rapidement les parlementaires locaux (députés et sénateurs concernés) afin qu'ils votent la suppression des écarts de dotation entre habitants selon la commune de résidence.

Par cette double démarche, d'information et d'interpellation, l'Association des Maires Ruraux entend permettre à chacun d'exprimer concrètement le ras-le-bol de territoires et d'habitants discriminés en pesant pour que les conclusions du futur projet de loi de finances soient enfin soucieux d'une véritable égalité entre les citoyens où qu'ils vivent.

Comptant sur votre implication et votre mobilisation, l'AMRF met à disposition plusieurs outils téléchargeables sur le site www.amrf.fr pour défendre et promouvoir les communes rurales dans la vie de notre pays.

La mobilisation de tous est un préalable et la meilleure assurance de la prise en compte des besoins de chacun. Rassemblées et mobilisées, les 34 000 communes rurales de France, leurs 21 millions d'habitants, peuvent et doivent peser sur le cours des choses. Soutenez et participez à l'initiative « **A quand la parité pour les communes** ». Et si ce n'est déjà fait rejoignez l'AMRF dont la devise est « des maires au service des maires ».

Vanik BERBERIAN



Maire de Gargillesse-Dampierre (350 habitants, Indre)
Président de l'Association des Maires Ruraux de France

**pour une commune entre 1 et 3500 habitants, la dotation varie entre 64 et 88 euros quand elle est de 128 euros pour les communes de plus de 150 000 habitants. Discrimination amplifiée pour les dotations aux intercommunalités (voir données DGCL)*